

Comment l'esclavage est-il définitivement aboli en France ?

Chronologie

- 1794** Première abolition de l'esclavage dans les colonies françaises.
- Mai 1802** Bonaparte rétablit l'esclavage pour satisfaire les propriétaires d'exploitations agricoles.
- 1822** Échec de la révolte d'esclaves au Carbet (Martinique).
- 1833** Abolition de l'esclavage au Royaume-Uni.
- 1834** Création de la Société française pour l'abolition de l'esclavage.
- 27 avril 1848** La II^e République abolit définitivement l'esclavage.
- 10 mai 2001** La loi Taubira reconnaît la traite et l'esclavage comme des crimes contre l'humanité.

2 Victor Schœlcher, une figure de l'abolition de l'esclavage



Nulle part, [les Noirs] ne sont admis dans la société des Blancs ; aux champs ou à la ville, on les traite comme de véritables animaux domestiques, on leur refuse leur titre d'Hommes, et il n'est pas d'Européen qui n'ait frissonné d'horreur et de honte en voyant les esclaves traînés sur les marchés ou dans les ventes comme nous y conduisons nos bœufs. [...]

Il est avéré aujourd'hui que l'humanité et la liberté peuvent s'allier avec la préservation des colonies, et par conséquent de leurs produits. Les Nègres¹ ne sont pas indispensables aux plantations.

■ Victor Schœlcher, journaliste et militant anti-esclavagiste, « Des Noirs », *Revue de Paris*, 1830.

¹ Terme couramment employé, au XIX^e siècle.

Victor Schœlcher (1804-1893) a écrit de nombreux ouvrages sur l'esclavage et a milité pour la libération des esclaves. Sous-secrétaire d'Etat à la marine et aux colonies en 1848, il est l'initiateur du décret abolissant l'esclavage.

1/ A l'aide des documents, complétez le tableau ci-dessous.

	Doc.3 a	Doc.3 b et 2
Auteur		
Sa position concernant l'esclavage		
Ses arguments pour justifier sa position		

2/ doc 4 - Quels arguments sont utilisés pour justifier l'abolition de l'esclavage ?

3/ doc 4 - A quelle date l'esclavage est-il définitivement aboli en France ?

3 Deux positions sur l'esclavage

a. « Les partisans de l'abolition viendront dire que le travail libre est possible aux colonies et donneront pour exemple le résultat du système qui se pratique chez nos voisins¹. Or, nous savons à quoi nous en tenir. Nous savons tous que les cultures ont été en grande partie abandonnées ; le malheureux colon ne peut obtenir du travail des nouveaux libres qu'au poids de l'or. Quel résultat obtiendrait la France, si elle se décidait à suivre l'exemple anglais ? Vous le devinez facilement : abandon de cultures, incendies, massacres et pillages, voilà ce que nous aurions en perspective. »

D'après l'intervention d'un planteur lors de la séance du Conseil colonial de la Martinique, 15 novembre 1839.

b. « L'esclavage est une injure à la dignité humaine ; il n'est justifiable sous aucun rapport. La liberté ne peut être vendue et un membre de l'espèce humaine ne saurait devenir un objet de commerce. Il ne s'agit donc plus que de décider enfin si les Noirs sont des êtres intelligents, comme nous le prétendons ; ou des créatures inférieures, des bêtes de somme, comme le prétendent les possesseurs d'esclaves. Si les Noirs font partie de l'espèce humaine, ils ne nous appartiennent plus, ils sont nos égaux. »

D'après Victor SCHOELCHER, *Esclavage et colonisation*, 1840.

¹ Dans les colonies britanniques des Caraïbes, le Royaume-Uni a aboli l'esclavage en 1833.

4 La République abolit l'esclavage



Au nom du peuple français, le Gouvernement provisoire¹, considérant que l'esclavage est un attentat contre la dignité humaine ; qu'en détruisant le libre arbitre de l'Homme, il supprime le principe naturel du droit et du devoir [...] décrète :

Art. 1^{er} – L'esclavage sera entièrement aboli dans toutes les colonies et possessions françaises deux mois après la promulgation du présent décret dans chacune d'elles. À partir de la promulgation du présent décret dans les colonies, tout châtiment corporel, toute vente de personnes non libres, seront absolument interdits.

■ Décret d'abolition de l'esclavage, 27 avril 1848.

¹ Gouvernement provisoire de la République, au pouvoir à la suite de la révolution de février 1848.